

Commission de Patronage et de Surveillance du Conservatoire

Séance du Mercredi 22 Avril 1959

Procès-verbal

Etaient présents : M. ROMBAUT, Président, Adjoint délégué aux Beaux-Arts.
M.M. BOTTIN, LECOMTE, VERMAERE
M. LANNOY, Directeur du Conservatoire
ainsi que Me Coquart, Secrétaire

Etaient excusés : M.M. BAZELIS, BERNAST, DELETOINBE , ROHART
Absents : Me COIBA, M. TOURNON

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Monsieur ROMBAUT est heureux de reprendre contact avec les Membres de la Commission de Patronage du Conservatoire après le renouvellement de son mandat municipal. Une continuité parfaite se trouve ainsi assurée.

Rentrée scolaire 1959

Le Président rappelle aux Membres de la Commission les décisions ministérielles qui fixent la rentrée scolaire dans les Etablissements primaires et secondaires au 15 septembre, et pense qu'il serait judicieux de faire coïncider la rentrée du Conservatoire avec la rentrée officielle. Les Membres de la Commission ne voient pas d'objection à cette mesure et sont d'accord pour qu'elle entre en vigueur le 15 septembre prochain pour l'année scolaire 1959/1960.

Représentation de la Commission au sein des Jurys des concours publics

Sur proposition de M. Lannoy, la Commission retient les noms suivants :

M. VERMAERE, Solfège, Cordes, Musique de Chambre
M. BAZELIS Orgue, Piano, Harpe Harmonie
Me COIBA, Chant et Déclamation lyrique
M. LECOMTE Art Dramatique
M. BERNAST pour les BOIS
M. BOTTIN pour les CUIVRES.

M. BOTTIN accepte de remplacer éventuellement un collègue qui serait indisponible.

Concours publics des classes d'Art Dramatique et de Déclamation lyrique

Bien que cette question soit essentiellement une affaire de direction, M. Lannoy demande à la Commission d'étudier le dossier des Concours 1958, car il estime que des économies peuvent être réalisées sur certains postes de dépenses.

La Commission, après examen des factures, constate que des économies pourraient être faites sur la location du mobilier et des perruques. M. Lecomte observe qu'il s'agit d'élèves et que le style du mobilier employé n'a qu'une importance relative, le point principal étant d'avoir les accessoires indispensables à l'action représentée.

La Commission décide qu'une estimation des dépenses devra être demandée aux fournisseurs ; cette estimation devra être envoyée au Secrétariat au moins quinze jours avant la date du concours. La Commande ferme sera faite par le Directeur et envoyée directement aux fournisseurs.

Concours de Déclamation lyrique

Monsieur Lannoy demande que ce concours se tienne au Théâtre Sébastopol pour éviter que les deux professeurs ne se gênent lors des répétitions indispensables.

Monsieur Rombaut est tout à fait d'accord pour que le Théâtre Sébastopol soit utilisé chaque année à partir de 1959.

La Commission estime que cette mesure est judicieuse.

Questions diverses.

COURS d'Harmonie

Monsieur Lannoy met la Commission au courant de la situation de sa classe d'harmonie. Depuis trois ans, il y a un afflux d'élèves et la création du cours de pédagogie en 1958 a encore accru cette tendance. Ainsi pour la présente année scolaire, il y a 4 élèves au Contrepoint et Fugue
6 élèves au Cours supérieur d'Harmonie
3 élèves au cours moyen
11 élèves au cours élémentaire
9 élèves au cours préparatoire
soit au total 33 élèves pour 10 heures de cours.

Le temps consacré à chaque élève étant insuffisant, M. Lannoy serait désireux d'être secondé. Si on pouvait le soulager d'une partie de ses élèves en les confiant à Mademoiselle Joulain, Professeur de la classe d'Orgue et d'Improvisation, le Directeur n'aurait plus que des élèves déjà instruits.

M. Rombaut signale qu'il faudrait que la suppléante emploie la même méthode d'enseignement que le Directeur. Ce dernier est certain que Mlle Joulain donnerait satisfaction, ayant été elle-même élève de la classe Caussade à Paris à laquelle M. Lannoy a également appartenu. De toute façon, le Directeur indiquerait à Mlle Joulain les grandes lignes de son enseignement.

L'avantage serait double ; l'Enseignement de l'Harmonie serait plus rationnel du fait que les élèves bénéficieraient de plus d'heures d'enseignement et Mlle Joulain, professeur capable et consciencieux, aurait un emploi à temps complet. En effet, l'intéressée n'a que 9 heures de cours.

La Commission approuve que le nécessaire soit fait auprès de l'Administration municipale en vue d'obtenir trois heures supplémentaires pour Mlle Joulain.

Relations avec le Conservatoire d'Essen

M. le Directeur fait part à la Commission d'une visite à Lille de M. le Directeur du Conservatoire d'Essen. Le Directeur d'Essen désirerait faire des échanges artistiques avec Lille : échange de Professeurs, d'élèves, d'ensembles de Musique de chambre, etc.

M. Rombaut souligne que la Ville de Lille n'est pas jumelée avec Essen, mais avec la Ville de Cologne. Il n'est pas partisan de multiplier les jumelages. Néanmoins il trouve très valables les échanges culturels de Conservatoire à Conservatoire. Il laisse toute latitude à M. Lannoy pour régler ces questions au mieux des intérêts de la Musique et du rayonnement du Conservatoire de Lille.

La Commission partage cette façon de voir.

Constitution des listes permanentes de Membres des Jurys

M. le Directeur signale que des décès et des départs ont laissé des vides parmi les Membres des Jurys locaux. Pour certaines disciplines, il est difficile de trouver des concours qualifiés.

Il fait appel aux Membres de la Commission pour lui signaler les personnes compétentes et désintéressées qui pourraient remplir ces fonctions, lesquelles sont purement bénévoles.

Séance levée à 16 heures 30

La Secrétaire,

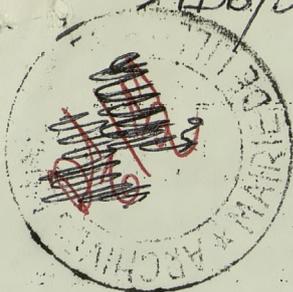
C. COQUART

VU Le Directeur du Conservatoire,

R. LANNOY

VU : Le Président,

G. POMBAUT



Commission de Patronage et de Surveillance du Conservatoire

Séance du 3 Mai 1961

Procès-verbal

Etaient présents : M^o ROMBAUT, Président, Adjoint délégué aux Beaux-Arts
Mme COIBA, M.M BOTTIN, DELETONBE, LEFEBVRE, ROHART, VERMAERE.

Excusés : MM. BAZELIS, LECOMTE.

Etaient également présents : M. LANNOY, Directeur du Conservatoire
Mme COQUART, Secrétaire.

La Séance est ouverte à 16 heures par M^o LANNOY, qui excuse M^o ROMBAUT : celui-ci retenu ne pourra arriver que vers 16 h 30.

1) Constitution des Jurys de concours. Représentation de la Commission

Sur proposition de M. Lannoy, la Commission, après avoir pris connaissance des dates prévues pour les concours publics, retient la liste ci-dessous :

Solfège et Instruments à cordes : M. VERMAERE
Harmonie, Orgue, Piano : M. BAZELIS
Musique de chambre (cordes) et Danse : M. LEFEBVRE
Musique de chambre (vents) et Instruments à vent "Cuivres" : M. BOTTIN
Chant : Mme COIBA
Instruments à vent "Bois" : M. DELETONBE
Art Lyrique : M. LECOMTE
Art Dramatique : M. ROHART

2) FONDATEURS DOUTRELOU DE TRY ET DECKERS . Arrérages à distribuer en 1961

Après avoir pris connaissance de la situation de ces Fondations, dont les arrérages minimes ne permettent plus une attribution annuelle, la Commission, adoptant l'avis de M. Lannoy, estime qu'il serait plus rationnel de distribuer les arrérages Doutrelou de Try, non pas comme par le passé, à un ancien élève de Lille reçu au Conservatoire de Paris, mais au Premier Prix d'une classe de violon (ou à défaut d'Alto) étant entendu que le candidat devrait remplir les conditions d'âge pour se présenter au Conservatoire de Paris dans de bonnes conditions.

Somme à attribuer : 3 années à 35,40 = 106,20

La Fondation Deckers est réservée à un Organiste : le prix correspondant n'a pas été attribué depuis 1955.

La Commission décide de verser la somme disponible au Prix d'Excellence (1er nommé) de la classe d'Orgue.

Disponible : 6 années à 6,10 = 36,60 N.F

3) Achat d'un piano de concert. Emploi de la subvention de l'Etat 1961

L'Etat vient d'octroyer à l'Etablissement une subvention de 8 930,00NF à 50 % pour l'achat de matériel musical et en particulier pour l'achat d'un grand piano de concert.

M. Lannoy a fixé son choix sur la Marque STEINWAY qui est la meilleure sur le marché mondial. M. le Directeur, avisé par M. DE CLERCQ, luthier à Lille, qu'un grand piano de concert (2m74) d'occasion était actuellement mis en vente par le Hall STEINWAY de Paris au prix de 14.500 N.F (prix neuf 35.000 NF), piano entièrement remis à neuf par la Maison STEINWAY elle-même avec les pièces d'origine, est allé à Paris et a essayé l'instrument accompagné de Mme PERIN, Professeur de Piano. Cet instrument a été jugé excellent et d'une remarquable sonorité.

Dans ces conditions, M. Lannoy demande à la Commission de bien vouloir donner son accord pour l'achat de cet instrument à la Maison DE CLERCQ, qui fait 10 % de remise et prend les frais de transport Paris-Lille à sa charge et de plus entretiendra l'instrument gratuitement pendant deux ans.

La Commission donne son accord.

4) Concours de Professeurs a) Basson-déchiffrage

La Mairie de Lille a demandé au Ministère d'accepter le principe de l'ouverture d'un concours pour six heures hebdomadaires afin de remplacer M. PLESSIER, professeur de basson, décédé. Cela permettrait de récupérer six heures qui pourraient être données à un professeur ancien, titulaire d'une discipline de base, n'ayant que six heures.

Le Ministère n'acceptant pas ce principe, il a été convenu, d'accord avec M. l'Inspecteur Principal JACQUES-DUPONT, de laisser les choses en l'état :

c'est-à-dire 6 heures de Basson à M. DESMARETS, intérimaire
6 heures de déchiffrage à M. CONORD, intérimaire

Au fur et à mesure des mises à la retraite, les heures récupérées seront données de préférence aux professeurs des disciplines de base n'ayant que six heures.

Quand ces cas en instance seront réglés, le concours pour le poste de basson-déchiffrage pourrait être lancé.

La Commission approuve cette proposition.

b) Diction et Art Dramatique

Ce concours doit être lancé rapidement et bénéficier d'une très large publicité, déclare M. LANNOY. En effet la situation de la classe, depuis le décès de M. COTTINET, est précaire, les élèves étant attirés par le Centre Dramatique du Nord, dont l'animateur est professeur au Conservatoire de Tourcoing.

Le Ministère a fixé la date, d'accord avec M. Lannoy, au 19 septembre 1961.

La Commission prend acte de cette décision.

5) Echange d'élèves avec un Conservatoire étranger. Subvention du Ministère des Affaires étrangères.

M. Lannoy met la Commission au courant d'une demande d'échange d'élèves qui lui a été faite par le Conservatoire d'Essen. M. Rombaut estime que la Ville ne peut prendre en charge de telles dépenses. C'est une question qui doit être étudiée sur le plan national. La Commission laisse toute latitude à M. Lannoy pour faire une demande de subvention au Ministère des Affaires Etrangères, où il existerait des crédits pour de tels échanges.

Questions diverses

Entretien de l'Orgue. Projet de contrat avec la Maison Jacquot-Lavergne

M. LANNROY a été saisi par la Maison Jacquot-Lavergne, d'un projet de contrat d'entretien de l'Orgue portant sur deux ou trois années. La somme totale à déboursier serait de 3.200, N.F. M^o ROMBAUT estime qu'il est hors de question de dépenser de telles sommes pour un Orgue neuf qui est garanti dix ans. La Commission retient une formule d'entretien annuel comportant accord des anches, vérification de la traction électrique, vérification des jeux de fonds et réglage de la traction électrique ; prix annuel 480,00 N.F

La Commission charge M. Lannoy de mettre au point cet arrangement avec la Maison Jacquot-Lavergne et de demander le crédit correspondant. Une demande de subvention à 50 % a été demandée au Ministère pour l'entretien de l'Orgue en 1962. Cette subvention viendra en déduction de la somme prévue au Budget.

Académie de Nice . Bourses d'études

M. Lannoy donne connaissance d'une lettre de M. Oubradous, adressée à Monsieur le Maire et transmise par lui, Directeur de l'Académie Musicale de Nice laquelle tient ses assises chaque année pendant les grandes vacances à Nice. M. Oubradous demandait à Monsieur le Maire de prévoir deux ou trois bourses de 60 N.F pour permettre à des Professeurs ou à des lauréats du Conservatoire de Lille de se rendre à Nice pour suivre les cours de la nouvelle Méthode, dite audio-visuelle, créée par M. Massis, Inspecteur Général de la Musique au Ministère.

M. ROMBAUT estime qu'il serait plus judicieux que M. Massis vienne lui-même faire une démonstration de sa Méthode au Conservatoire de Lille où les Professeurs intéressés pourraient se rendre compte de l'efficacité de celle-ci. Mme COIBA qui se méfie des nouvelles méthodes soutient cette manière de voir.

La Commission estime qu'elle est insuffisamment informée de cette question et que la lettre n'expose pas clairement le problème.

Sur proposition de M^o ROMBAUT, elle conclut qu'il ne peut être donné suite à la demande en cause.

Nouvelle réforme des Conservatoires de Province envisagée par le Ministère

La Commission entend un exposé de M. Lannoy, qui a vu à Paris M. MASSIS à ce sujet. M. Rombaut fait observer que ce projet semble insuffisamment au point. Les questions de financement devraient être reconsidérées.

La Commission préfère attendre le projet définitif, qui sera communiqué en temps opportun aux Municipalités intéressées. Elle reverra la question ultérieurement.

Limite d'âge pour mise à la retraite des Professeurs de Conservatoire

M. ROMBAUT fait part d'un projet, actuellement à l'étude, pour l'abaissement à 65 ans de la limite d'âge des Professeurs de Conservatoire. Celle-ci est actuellement fixée à 70 ans.

A ce sujet M. Lannoy expose le cas de M. Tallon âgé de plus de 68 ans, qui, par suite d'un accident, ne peut plus jouer de violoncelle.

Lors de la dernière inspection, M. Jacque-Dupont a manifesté le désir que le cas de M. TALLON soit examiné par une Commission de Réforme. En effet, depuis quelques années les rapports des Inspecteurs font ressortir que ce Professeur, qui a donné satisfaction dans le passé, n'est plus en mesure, compte tenu de son âge et de ses infirmités, de tenir son poste avec l'efficacité nécessaire.

La Commission, constatant ce fait avec regret, donne mandat à M. Lannoy d'intervenir auprès de l'intéressé pour l'inciter à demander sa mise à la retraite à dater du 1er octobre 1961. M. le Président souligne que si l'intéressé refusait, la Commission de Réforme serait saisie et statuerait.

Situation du Secrétaire du Conservatoire

Le poste de Secrétaire du Conservatoire est classé comme devant être occupé par un rédacteur. Or tous les rédacteurs, rappelle M. LANNOY, ont vocation pour postuler, à partir de six ans d'ancienneté, leur promotion au grade de Chef de bureau. Le fait d'être en fonction au Conservatoire n'étant pas favorable à l'avancement, le Secrétaire désirera, le plus souvent, quitter l'Ecole au bout de quelque temps.

Il serait fondé, estime M. le Directeur, que le Secrétaire ait la possibilité d'accéder sur place à un grade assimilé au grade de Chef de Bureau, comme cela existe, par exemple, à Rouen. La continuité est, en effet, très souhaitable dans un tel poste, vu notamment que le Secrétaire est en contact permanent avec les familles, joue vis-à-vis des élèves le rôle de surveillant-général et dirige le personnel d'exécution.

M. ROMBAUT indique qu'à l'Ecole des Beaux-Arts des propositions analogues ont été faites concernant le poste de secrétaire. La question est à étudier, sur un plan commun, pour les Ecoles d'Art.

Séance levée à 18 heures

Le Directeur du Conservatoire,

Robert LANNOY

La Secrétaire,

C. COQUART

Le Président,
G. ROMBAUT

ADG/330



Commission de Patronage et de surveillance du Conservatoire

Réunion du mercredi 20 Septembre 1961.

Etaient présents : M. ROMBAUT Président
Mme COIBA, M.M. BAZELIS, DELETOMBE, LEFEBVRE,
ROHART, VERMAERE.

Excusés : M.M. LECOMTE, BOTTIN.

Assistaient également à la réunion : Me LANNOY, Directeur du Conservatoire, Mme COQUART, Secrétaire.

Maître ROMBAUT ouvre la séance à 16 heures et donne la parole à M. LANNOY qui fait un exposé sur les modalités de remplacement des Professeurs admis à la retraite cette année.

M. le Directeur rappelle que, lors de la réunion du 21 février 1956, la Commission avait proposé de donner suite à la circulaire ministérielle du 17 juin 1954 qui stipulait que les professeurs des 14 disciplines de base devraient avoir 12 heures de cours. La Commission avait demandé la création de trois postes nouveaux permettant de donner satisfaction dans l'immédiat aux plus anciens professeurs. Ensuite, par le jeu normal des mises à la retraite, des heures pourraient être récupérées, ce qui permettrait, sans dépenses nouvelles, de régulariser la situation des professeurs des 14 disciplines de base, qui sont : solfège supérieur, chant, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, trombone, piano.

A l'heure actuelle seuls les postes de violoncelle, contrebasse, hautbois, cor et trombone ne sont pas à temps complet.

M. Van Cyprien, Professeur de hautbois ayant 6 heures à Lille et 6 heures à Tourcoing comme titulaire, est considéré par M. Lanoy comme étant à temps complet ; seuls les cas de M.M. Vannier, violoncelle, Hazard, contrebasse, Conord, cor et Dhaene, trombone restent à examiner.

Dans son rapport à M. le Secrétaire Général en date du 7 mars 1957, M. Lanoy avait exposé que la création du poste de "déchiffrage piano" pourrait devenir effective, par un aménagement des horaires, lors des mises à la retraite cela sans dépense nouvelle.

Le moment est donc venu d'étudier la question des aménagements d'horaires en même temps que le remplacement des deux professeurs admis à la retraite.

M. LANNOY présente à la Commission le plan suivant :

Remplacement de M. PELLEMULLE (solfège supérieur) : M. DECARME, actuellement professeur de solfège à trois clés. L'intéressé a d'excellents rapports d'inspection et de très bons résultats. C'est un professeur énergique qui devrait donner satisfaction.

Remplacement de M. TALLON (solfège 2 clés) : M. HAZARD, actuellement professeur de contrebasse, Première Médaille de solfège de Paris.

Remplacement de M. TALLON (violoncelle préparatoire) : M. VANNIER, professeur du cours supérieur de violoncelle, nommé en 1946, après concours.

Remplacement de M. Pellemeulle (Musique de chambre) : M. Conord.

Pour le poste de Musique de chambre, deux candidats sont en présence, la Commission discute la situation des intéressés et retient la suggestion de M. le Directeur de proposer M. Conord qui a un Premier Prix de Musique de chambre du Conservatoire de Paris et a fait partie de l'Ensemble à Vent de Paris.

M. Lannoy propose ensuite de donner 4 heures de "déchiffrage piano" à M. DHAENE qui est pianiste et second chef d'orchestre à Radio-Lille. Son poste serait ainsi porté à 12 heures : 6 heures de tromboné, 2 heures de tuba, 4 heures de déchiffrage piano.

La Commission approuve ces mesures. Mme COIBA ayant posé quelques questions au sujet d'autres professeurs de solfège qui n'ont pas douze heures, le Directeur précise que, seul, le solfège supérieur est considéré par le Ministère comme discipline de base. Il regrette de s'être trouvé, lors de son arrivée en 1946, devant trop de professeurs de solfège spécialisés, récemment nommés ; cette situation ne pourra pas être redressée avant de nombreuses années.

Pour remplacer M. DECARME, (nommé au solfège supérieur), dans le poste qu'il occupait (à trois clés), le Directeur, par le jeu d'aménagement d'horaires, après étude des effectifs des cours du jour, propose : de transformer 4 heures de solfège en 4 heures de "déchiffrage-piano" ; de donner deux heures supplémentaires à Mme Perrot, professeur à mi-temps et de créer un second cours du soir à 3 clés.

La création d'un second cours créerait de l'émulation dans le travail des Professeurs et des élèves. Les horaires des deux professeurs à 3 clés (soir) seraient ainsi répartis : Mme Perrot : deux cours d'une heure $\frac{1}{2}$ = 3 heures ; M. Deswarte 2 cours de deux heures = 4 heures. Les élèves seraient partagés entre les deux professeurs.

M. ROMBAUT estime que ces changements sont judicieux. La Commission est également favorable et demande à l'Administration municipale d'entériner les aménagements prévus par le Directeur, compte tenu qu'ils n'entraîneront aucune dépense nouvelle.

On pourra ultérieurement prévoir le remplacement de M. Plessier, décédé en 1960, et procéder à l'annonce du concours pour le Poste de Basson (6 heures) et de déchiffrage instruments à vent (6 heures). Le Ministère, opposé à un concours pour un poste de 6 heures, est d'accord pour l'ouverture rapide d'un concours pour un poste à temps plein.

M. Rombaut tient à souligner que les Professeurs désignés ci-dessus accompliront une année de stage et ne seront titulaires de leur nouvel emploi que s'ils donnent satisfaction. M. le Directeur est chargé d'établir un rapport en fin de stage.

La Commission étudie ensuite le cas des musiciens du 43° R.I., élèves au Conservatoire de Lille. L'accord se réalise sur le texte suivant : " La Commission demande que les Militaires faisant partie de la Musique du 43° R.I., qui suivent les cours du Conservatoire, soient exonérés de la redevance de scolarité et ne paient que le droit d'inscription."

Avant de lever la séance, Me ROMBAUT tient à rendre hommage aux Professeurs qui quitteront cette année le Conservatoire pour prendre leur retraite : M. PELLEMEULLE professeur énergique, excellent pédagogue qui va se retirer au 1er octobre après 38 ans de professorat et M. Tallon, professeur consciencieux et dévoué, qui aura enseigné pendant 35 ans

La Commission s'associe à son Président pour souhaiter à ces deux Professeurs une longue et paisible retraite.

Séance levée à 16 heures 50

Le Directeur :

La Secrétaire :

Robert LANNOY

C. COQUART

VU
L'Adjoint au Maire
Délégué aux Beaux-Arts
Président de la Commission

G. ROMBAUT.



AD6/380

Commission de Patronage et de surveillance du Conservatoire

Réunion du Vendredi 2 mars 1962

Etaient présents : Mme COIBA, M.M BAZELIS, ROHART, VERMAERE,
BOTTIN, PELLEMEULLE, et LANNOY Directeur.

Excusés : Maître ROMBAUT

- M.M. LEFEBVRE et LECOMTE, empêchés par une réunion des H.L.M.
- M. DELETOMBE qui a donné son "pouvoir" de vote à M.LANNOY
- Mme COQUART, secrétaire, souffrante.

Monsieur LANNOY, chargé par Maître ROMBAUT, empêché, de présider la réunion de la Commission, ouvre la séance à 16 heures et fait un exposé de la situation de M. VAN COPPENOLLE, à la suite de la mise à la retraite de deux professeurs.

M. VAN COPPENOLLE, âgé de 62 ans et professeur de la classe de Hautbois depuis 1924, n'a que six heures de cours. A Tourcoing, où l'intéressé est également professeur pour six heures de cours hebdomadaire, il n'a été titularisé, après concours, qu'en 1958, et la Mairie de Tourcoing a refusé de valider ses dix années d'auxiliaire. M. VAN COPPENOLLE ne peut donc compter à l'heure actuelle que sur une retraite basée sur six heures de cours.

C'est pour cette raison que ce professeur, qui est le dernier titulaire d'une discipline de base, à n'avoir que six heures hebdomadaires, a demandé à ce que son cas soit étudié et que soit trouvée une solution à sa situation diminuée vis-à-vis de ses collègues.

Pour permettre de donner satisfaction à l'intéressé, le Directeur a pensé lui attribuer comme complément d'enseignement : six heures de "déchiffrage instruments à vent". Ces six heures, qui avaient été jumelées en 1958 avec le poste de basson, sont devenues disponibles par suite du décès du titulaire du poste, M. PLESSIER, en 1960.

En accord avec Maître ROMBAUT, Monsieur LANNOY propose donc de donner les six heures de "déchiffrage" à M. VAN COPPENOLLE à partir du 1er mars, à titre d'essai, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1961-1962, l'intéressé étant nommé à titre définitif dès la fin de l'année scolaire, par analogie avec ce qui a été fait pour M. PLESSIER (voir arrêté n°4003 du 13 août 1958).

Le poste de "Basson" continuerait à être tenu par M. DESMARETS? intérimaire, déjà professeur à 12 heures aux Conservatoires de Roubaix et Tourcoing. Quant au concours, son lancement serait réservé jusqu'au départ en retraite de M. VAN COPPENOLLE, en février 1965.

La Commission, après étude du dossier, donne son accord à l'unanimité.

Séance levée à 17 heures.

Le Directeur :

Robert LANNOY

VU

l'Adjoint au Maire
délégué aux Beaux-Arts
Président de la commission

G.ROMBAUT.

AD6/380



COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU CONSERVATOIRE

Procès-verbal de la Réunion du 3 Avril 1962

Etaient présents : M^o ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, Président
Mme COIBA, M.M. BAZELIS, BOTTIN, DELESTOMBE, LEFEBVRE,
LECOMTE, PELLEMEULLE, VERMAERE.

Excusé : M^o ROHART

Assistaient à la séance : M. LANNTOY, Directeur du Conservatoire
Mme COQUART, Secrétaire.

La séance est ouverte à 15 heures 30 par M^o ROMBAUT, qui propose d'étudier d'abord les demandes de réintégration concernant les élèves Robiquet (Danse) et Warsawer (saxophone).

M. Lannoy expose qu'en octobre 1961 six candidates à la classe de danse avaient été admises au cours préparatoire "sous condition", c'est-à-dire sous réserve de montrer à l'examen trimestriel qu'elles avaient assimilé la théorie élémentaire et la technique de la danse classique. Lors de l'examen de février cinq d'entre elles ont été écartées pour insuffisance. Une demande de réintégration ayant été faite par Mme Robiquet pour sa fille Danièle, la Commission prend connaissance de la lettre ainsi que du rapport demandé à M. CERULLO. Bien qu'il soit délicat de revenir sur une décision régulièrement prise par le Jury, M. Lannoy suggère de donner satisfaction à l'intéressée, à titre exceptionnel, compte tenu des frais engagés pour l'achat de l'équipement. L'an prochain, il ne sera plus accepté d'élèves sous condition, tout au moins à la classe de danse, pour la raison mentionnée ci-dessus. Quant aux autres classes, M. Pelleneulle pense qu'on peut maintenir cette forme d'admission, qui peut donner de bons résultats, particulièrement dans les classes de solfège ou en piano supérieur. La Commission approuve cette manière de voir.

Cas Warsawer. Il s'agit d'une demande de réintégration déposée par un ancien élève, âgé de 28 ans, titulaire d'un second accessit de saxophone en 1953, absent pour maladie depuis 1955. Après discussion, compte tenu du temps écoulé, de l'âge du requérant et du genre de maladie, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de répondre favorablement à l'intéressé.

Cas Moynot. M. Lannoy se propose de dispenser Mlle Nicole Moynot, élève de 3^e année du cours supérieur de piano, de l'examen d'admission qui doit avoir lieu le lundi 14 Mai. Cette élève, en effet, passera à la même date, à Paris, l'oral du C.A.E.M. qu'elle prépare depuis deux ans. L'intéressée ayant obtenu 13 points $\frac{1}{2}$ en janvier 1962 et la note exigée pour être admis à concourir étant de 12, la Commission estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à donner satisfaction à cette élève.

JURY DE CONCOURS

M. Lannoy fait part à la Commission des difficultés rencontrées pour la formation des jurys, surtout en cours d'année. Il propose d'ajouter quelques noms à la liste permanente, celle-ci s'anéantissant chaque année, notamment en chant, art lyrique, art dramatique, cordes. La Commission approuve ces adjonctions.

Représentation de la Commission dans les jurys de concours

M. Lannoy donne connaissance des dates prévues pour les concours publics. Compte tenu de ces dates, la Commission se met d'accord sur la liste suivante :

Solfège, Musique de chambre (cordes) M. VERMAERE
Musique de chambre (instruments à vent) M. PELLENEUILLE
Instruments à vent (cuivres) M. BOTTIN (bois) M. DELETOURBE
Orgue et piano : M. BAZELIS
Chant : M. LECOMTE ; DANSE : M. LEFEBVRE
ART DRAMATIQUE : M^{me} COIBA ; ART LYRIQUE : M. ROHART

Société Internationale d'Education musicale

M. l'Inspecteur principal AUCLERT a proposé à M. Lannoy la participation d'un quintette à vent, représentant le Conservatoire de Lille, au Congrès de la " International Society for Music Education " , qui doit se tenir à Budapest en 1964. Tous les frais seraient réglés par la dite Société, deux Conservatoires français étant représentés à chacun de ces congrès, en 1964, il s'agirait de Versailles et de Lille. M. Rombaut estime que M. Lannoy peut, dès à présent, mettre cette question à l'étude. La Commission approuve cette manière de voir, étant donné qu'il n'y aurait pas de dépenses à engager et que le prestige du Conservatoire de Lille s'en trouverait renforcé.

Sanedis musicaux à Tournai

M. le Directeur met la Commission au courant d'une proposition qui lui a été faite par M. DUMORTIER, Directeur du Conservatoire de Tournai (Belgique) au sujet de concerts prévus pour l'année 1962 - 1963, et qui auraient lieu à Tournai le samedi soir. Un cachet intéressant est prévu pour ces auditions. Les autres conservatoires de la région ont été également contactés : Valenciennes et Roubaix ont accepté que leurs Sociétés de concerts se rendent à Tournai.

M. Lannoy regretterait beaucoup de ne pouvoir donner suite à cette offre et de laisser le bénéfice de tels échanges artistiques aux autres conservatoires du Nord. La Société des Concerts étant en sommeil du fait de difficultés diverses, il envisagerait de créer un orchestre de chambre assez réduit (22 musiciens) qui, prenant la succession de notre vieille société lilloise se produirait à Tournai et y aurait l'avantage d'un cachet intéressant (3.000 N.F)

M. ROMBAUT estime cette création judicieuse. De son côté M. BAZELIS, tout en regrettant que notre vieille Société de Concerts, qui a fait un si heureux travail ne puisse plus continuer sa tâche comme par le passé, se range à cet avis qui est partagé par la Commission. Celle-ci laisse le soin à M. Lannoy de prendre les contacts utiles.

Entretien de l'Orgue

Lecture est donnée des lettres échangées avec la Maison Jacquot-Lavergne au sujet des combinaisons ajustables, qui se sont révélées capricieuses et fragiles. Devant l'insistance de la Direction du Conservatoire, la Maison Lavergne a consenti à changer l'appareillage électrique de ces combinaisons et effectue en ce moment les travaux nécessaires.

M. le Directeur demande à la Commission, compte tenu de ce fait nouveau, de bien vouloir revoir la question du contrat d'entretien demandé par la Maison Jacquot-Lavergne, qui avait été laissée en suspens du fait des inconvénients signalés ci-dessus.

M. Ronbaut estime qu'il est souhaitable de faire entretenir un instrument mis journellement entre les mains d'élèves. La Commission, suivant l'avis de son Président, charge M. LANNOY de se mettre d'accord avec M. LAVERGNE à ce sujet et de présenter le projet de contrat qui sera soumis ultérieurement à l'Administration municipale.

Séance levée à 16 heures 35

La Secrétaire,

C. COQUART

Le Directeur du Conservatoire,

R. LANNOY.

VU

L'Adjoint délégué aux Beaux-Arts

Président de la Commission,

G. ROMBAUT.



COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU CONSERVATOIRE

Procès-verbal de la réunion du 4 octobre 1962

Etaient présents : M^e ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, Président
Mme COIBA, M.M. BOTTIN, DELETOMBE, LEFEBVRE,
LECOMTE, PELLEMEULLE, M^e ROHART, M. VERMAERE

Assistaient à la séance : M. LANNOY, Directeur du Conservatoire
Mme COQUART, Secrétaire.

Séance ouverte à 15 h 30.

Me ROMBAUT salue la mémoire de M. BAZELIS, décédé tragiquement pendant les vacances. En quelques mots le Président retrace la carrière du défunt, homme affable, d'une grande bonté, toujours prêt à rendre service et sur qui l'on pouvait compter. Sa disparition laissera un grand vide au sein du Conservatoire.

L'ordre du jour appelle son remplacement. La Commission, sur proposition de M. Lannoy, émet le vœu qu'il soit fait appel à M. Jean CAU, organiste de qualité, musicien averti, Membre du Jury au Conservatoire depuis de nombreuses années, domicilié à Lille, 45, rue de Bourgogne.

Examens probatoires pour les Professeurs des disciplines de base chargés d'une discipline complémentaire.

M. ROMBAUT rappelle que l'an dernier plusieurs professeurs enseignant une discipline de base et n'ayant que 6 heures de cours, ont été chargés d'une discipline complémentaire, pour leur permettre d'avoir un emploi à temps complet.

Ce sont M.M. CONORD, DHAENE, HAZARD et VAN COPPENOLLE. Le Ministère des Affaires culturelles désire que toutes dispositions soient prises en vue d'organiser des examens probatoires en vue de procéder aux titularisations correspondantes.

M. l'Inspecteur principal AUCLERT est prêt à venir pour présider ces examens qui, pense M. ROMBAUT, devraient se situer en janvier 1963. La Commission demande à M. PELLEMEULLE de bien vouloir la représenter lors de ces examens.

Histoire du Théâtre - Décès de M. CAYEZ

M. CAYEZ est décédé après une très longue maladie qui l'avait tenu éloigné du Conservatoire pendant presque toute l'année scolaire 1961 - 1962. Cette longue absence a causé des perturbations dans ce cours, déjà peu suivi. M. Lannoy penche pour ne pas remplacer ce professeur, du moins pour le

moment. M.M. Pellemeulle, Lefebvre et Deletombe jugent que ce cours était utile et que les élèves auraient tout intérêt à le suivre. Mme Coiba pose la question de savoir si une bibliothèque ouverte aux élèves du cours d'Art dramatique n'aurait pas la faveur de ceux-ci. M. Lannoy ne le pense pas : si le temps leur manque pour assister à un cours de deux heures, ils n'iront guère non plus lire des textes; par ailleurs, l'ouverture de cette bibliothèque poserait des problèmes d'organisation qui devraient être étudiés. M. Rombaut fait admettre la suspension temporaire de ce cours. Mais il se propose de rencontrer M. le Recteur pour essayer de trouver une personnalité capable d'assurer ce cours en lui conférant suffisamment d'attrait.

Remplacement de Mme AUBRY

Mme AUBRY-MOURIAUX, professeur de la classe de Pédagogie, préparant au Certificat d'aptitude à l'éducation musicale dans les lycées, a donné sa démission au 1er octobre, pour raisons de santé. M. le Directeur signale que cette classe est très suivie et ne peut rester sans professeur. Il a donc dû chercher un intérimaire, ce qui n'allait pas sans difficultés sur le plan local. Il a pressenti deux personnes qui lui ont fait la meilleure impression. Il s'agit de

- 1) Mme ROUGEUX, née BRIQUETEUR Monique;
- 2) Mlle Marie-Claire PATIER, toutes deux titulaires des deux parties du C.A.E.M. et professeurs d'Education musicale, respectivement à Valenciennes et à la Cité-Nord de Lille.

Après étude et discussion avec les éventuels professeurs, il a été reconnu qu'aucune des deux personnes contactées n'était en mesure d'assumer douze heures de cours, compte tenu des divers emplois du temps, mais, si on partageait les douze heures, un arrangement serait possible.

La Commission, après échange de vues, propose la nomination de ces deux personnes, chacune pour six heures hebdomadaires, en laissant à M. Lannoy le soin de déterminer, avec les intéressées, l'organisation interne des cours.

Il est bien entendu qu'un concours sera préparé pour la fin de l'année scolaire.

Création d'une classe de percussion

M. Rombaut fait connaître que son attention a été attirée par un de ses collègues sur l'hypothèse de la création de cette discipline, qu'il considère, quant à lui, comme mineure et dont l'utilité lui semble contestable.

M. Pellemeulle estime cette création inutile. Ce point de vue est appuyé par M. Vermaere. Après discussion, la Commission, ayant entendu M. Lannoy et compte tenu du peu de débouchés intéressants ouverts à cette spécialité sur le plan local, est unanime à se prononcer contre cette création.

Prêts d'instruments - Cas Tourny

M. Rombaut est heureux que la discussion de cette question puisse le mettre à même de répondre à certaines critiques ou demandes d'éclaircissement au sujet d'achat d'instruments neufs pour le Conservatoire, achats qui se montent chaque année à des sommes élevées.

M. le Directeur expose la situation de certaines disciplines qui ont peu d'élèves. Ainsi pour le hautbois et le basson, instruments très chers à l'achat (I.400 et I.700 NF), les parents hésitent à acheter un instrument neuf, sans avoir la certitude que l'enfant sera doué, ce qui ne peut se démontrer qu'en jouant. C'est pour cette raison que des instruments appartenant à l'Etablissement sont prêtés chaque année à des débutants. Ce prêt est consenti pour une année en ce qui concerne les instruments à vent, pour deux années quand il s'agit d'instruments à cordes. Il est toujours entendu qu'on doit voir là uniquement un dépannage temporaire et qu'un élève accédant au Cours supérieur est tenu de posséder son propre instrument.

Dans le cas particulier qui est soulevé, il s'agit justement d'un élève reçu en juin au cours supérieur, dont les parents, d'accord l'an dernier pour l'achat d'un instrument, hésitent cette année à faire ce sacrifice pécuniaire.

La Commission, à l'unanimité, estime nécessaire de faire respecter strictement le règlement et charge M. le Directeur d'intervenir pour récupérer l'instrument dont il s'agit, lequel pourra de la sorte, être prêté à un nouvel élève. M. le Président signale que ces achats peuvent se faire à tempérament, ce qui permet d'échelonner la dépense.

Audition de Printemps - Exposé de M. le Directeur.

M. Lannoy développe le projet qu'il a conçu de donner une grande audition de printemps avec le concours des classes d'ensemble et de solistes. Le programme de cette audition (laquelle serait entièrement gratuite) comprendrait une oeuvre pour orchestre, une scène lyrique, une scène dramatique, de la musique de chambre, des chœurs avec orchestre, etc...

Ce projet recueille l'assentiment de la Commission. Celle-ci souhaite qu'une date soit retenue dans le calendrier des Théâtres, en exprimant une préférence pour l'Opéra plutôt que pour le Théâtre Sébastopol. Le Président ne voit pas d'objection préalable à ce projet, mais désire que M. Lannoy prenne, avant tout, contact avec l'Administrateur et le Directeur artistique des Théâtres.

Echanges artistiques avec des Conservatoires étrangers

M. Lannoy donne connaissance de deux lettres émanant l'une du Conservatoire de Gand (Belgique), l'autre d'une Association France-Tchécoslovaquie. Elles proposent pour Gand d'échanger "des programmes", pour Pilsen "d'établir des relations dans le domaine de l'étude, de la musique et des instruments."

M. le Directeur signale qu'il est souvent sollicité dans ce sens. Il aimerait pouvoir répondre favorablement à ses correspondants, si toutefois un crédit était susceptible de lui être accordé pour l'organisation de ces sortes de manifestations.

M. Rombaut ne pense pas qu'il soit possible de réserver chaque année un crédit à cet effet. Mais il ne voit pas d'inconvénient à ce que, pour un cas précis, une demande soit présentée à l'avance, accompagnée d'un dossier, étudié avec soin, faisant ressortir les dépenses à engager et la somme globale demandée à la Ville. Le Président désirerait que dans une telle hypothèse, il soit fait état d'une participation demandée aux élèves, participation forfaitaire et presque symbolique, de nature à souligner l'impression d'un effort mutuel.

Envoi d'un quintette à vent à Tokio - Echanges culturels réglés par l'Association des échanges internationaux.

M. Lannoy donne connaissance à la Commission d'une lettre de M. l'Inspecteur principal AUCLERT qui propose l'envoi d'un quintette à vent composé d'élèves du Conservatoire de Lille à un Festival international qui doit avoir lieu en 1963 à Tokio, avec concerts prévus sur le chemin du retour au Viet-Nam et aux Indes. Les frais seraient pris en charge par le Ministère des Affaires culturelles et l'Association des échanges internationaux.

M^o ROMBAUT prend acte de cette proposition et souhaite qu'elle aboutisse. La Commission s'associe à ce vœu.

Dispense d'application de la limite d'âge - Demande de M. Pudleitner, de Douai.

M. Lannoy expose la situation de l'intéressé, qui est moniteur d'une classe de piano et accompagnateur d'une classe de solfège au Conservatoire de Douai, dont il est lauréat. L'intéressé voudrait parfaire ses études pianistiques à Lille, mais il est âgé de plus de 25 ans.

La Commission, après un échange de vues au cours duquel M.M. Pellemeulle Vermaere, Lecomte et Mme Coiba interviennent, émet un avis défavorable non seulement pour ce cas particulier, mais en général pour toutes les dispenses de ce genre, quel que soit le motif invoqué, exception faite toutefois pour les classes à recrutement exceptionnellement difficile.

Vente d'un piano et de deux contrebasses

M. le Directeur demande à la Commission l'autorisation de prendre tous contacts utiles en vue de la vente d'un vieux piano à queue inutilisable : ce piano avait été prêté à une Ecole maternelle fivoise pendant plus de vingt ans, il est maintenant rentré au Conservatoire mais il est irréparable et encombre une classe. Par suite de l'achat d'une contrebasse

neuve et d'un projet semblable pour l'an prochain, il serait intéressant de se débarrasser également de deux contrebasses, d'un modèle périmé et en mauvais état. La Commission approuve cette suggestion et propose de faire procéder à une vente par adjudication publique.

Entrée dans la classe de Danse . - Examen d'admission d'octobre.

M. Lannoy fait part à la Commission des difficultés rencontrées chaque fois lors de l'examen d'admission dans la classe de danse. Pour éviter le retour des critiques qui se sont fait jour l'an dernier, il propose de faire appel à une danseuse qualifiée qui présiderait le Jury, comme il est fait pour classer les danseuses quand il s'agit des théâtres. La Commission donne son accord à cette proposition en précisant que les frais engagés en la circonstance seraient imputés sur le crédit de fonctionnement du Conservatoire et prévus dorénavant chaque année.

Séance levée à 16 heures 45

Le Directeur du Conservatoire,

La Secrétaire,

R. LANNOY

C. COQUART.

VU : L'Adjoint délégué aux Beaux-Arts
Président de la Commission

G. ROMBAUT.



COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU CONSERVATOIRE DE LILLE

Procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1962

Etaients présents : M. ROMBAUT, Président, M.M. BOTTIN, DELMOTOMBE, LECOMTE, LEFEBVRE, PELLENEULLE, VERMAERE.

Excusée : Madame COIBA.

Assistaient également à la séance : M. LANNOY, Directeur du Conservatoire
Mme COQUART, Secrétaire.

M. LANNOY ouvre la séance à 15 h 30 en excusant M^o ROMBAUT, Président, qui retenu au Palais, ne pourra arriver que plus tard.

Octroi de Deux Bourses nationales de 800 NF.

La Commission décide d'examiner les dossiers. La situation de chaque candidat est étudiée compte tenu des critères ci-après :

- Salaire du père, nombre d'enfants, âge des candidats, dons musicaux, frais engagés par la famille pour l'entrée au Conservatoire de Paris.

La Commission, unanime, décide de proposer au Ministère des Affaires culturelles :

- 1) CARON Pierre, né le 1.8.1946, Prix d'Excellence de Flûte : élève très doué, dont le père, mineur, ne gagne que 500 NF par Mois.
- 2) HUYGHE Jean-Luc, né le 17.6.1945, 2ème Prix (à l'unanimité) de Clarinette en 1962, excellent musicien, de famille très modeste.

La Commission étudie ensuite le cas des candidats non désignés pour les Bourses Nationales, en vue de l'octroi d'une Bourse Départementale de 125 NF.

Après discussion, le nom de HAUSEUX Suzy est retenu.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Directeur donne connaissance d'une lettre de Mme Françoise LANDOWSKI. L'intéressée, ayant pris conseil de MM. les Inspecteurs, demande s'il peut être donné suite à son projet de Conférences sur le Piano.

Tout en trouvant ce projet intéressant, la Commission estime que des dépenses de cet ordre ne peuvent être couvertes par le crédit de fonctionnement. Celui-ci, souligne M. le Directeur, est juste suffisant pour les dépenses courantes.

M. LANNOY soumet à la Commission une requête visant à obtenir l'autorisation pour une ancienne élève de la classe de solfège, ayant obtenu le Prix d'Excellence en 1960, à suivre à nouveau la dite classe.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande.

Séance levée à 16 heures 45

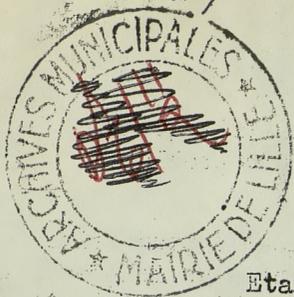
Le Directeur du Conservatoire,
R. LANNOY

La Secrétaire,
C. COQUART.

VU : L'Adjoint délégué aux Beaux-Arts
Président de la Commission

G. ROMBAUT.

AD6/380



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE DU CONSERVATOIRE DE LILLE

Procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 1964

Etaient présents : M^e ROMBAUT, Président, Mme COIBA, MM. BOTTIN, CAU, LECOMTE, PELLEMEULLE, M^e ROHART, M. VERMAERE.

Excusé : M. DELETOMBÉ

Assistaient également à la séance : M. LANNOY, Directeur du Conservatoire
M. LEDOUX, Secrétaire.

Le Président ouvre la séance à 15 h 30 et propose à la Commission de procéder immédiatement à l'examen de l'ordre du jour.

1°.- Acquisition de Matériel.

Après examen des propositions présentées par le Directeur pour l'acquisition de matériel dont le montant s'élève à 37.070 F. - dépense subventionnée à 50 % par l'Etat - la Commission émet un avis très favorable à l'inscription au budget communal, des crédits correspondants.

Toutefois, étant donné que cette subvention avait été demandée en 1962, les prix figurant aux prévisions seront à reconsidérer et, dans cette mesure la capacité d'achat s'en trouvera diminuée.

Par contre, la demande de crédit d'équipement, établie le 10 Avril 1964 - c'est-à-dire antérieurement à la lettre ministérielle avisant l'Administration Municipale que la susdite subvention était accordée - n'a pu recevoir l'agrément de la Commission, cette demande constituant un rappel partiel de celle de 1962.

Un état des prévisions, rectifié, sera joint à la demande de subvention soumise à l'examen de la Commission lors de sa prochaine réunion.

2°.- Composition et Rémunération des Membres du Jury.

M. le Directeur fait l'exposé des difficultés rencontrées pour le recrutement des Membres des Jurys des examens et concours.

Ceux qui siègent à titre honorifique deviennent de plus en plus rares, et il s'avère pratiquement indispensable de les rémunérer, surtout pour les Jurys d'examens.

Le Président insiste, néanmoins, auprès de M. le Directeur pour tenter une nouvelle prospection et plusieurs suggestions sont faites dans ce sens, notamment celle de M^e ROHART, pour le Chant : faire appel au Choral des XXX.

Si cette nouvelle tentative se révélait infructueuse, le Directeur serait alors autorisé à faire passer seul les examens trimestriels.

3°.- Cours du Dimanche.

M. le Directeur signale les inconvénients inhérents aux cours du Dimanche privés de surveillance et déplore certains incidents.

Une large discussion s'engage, dans laquelle interviennent notamment Mme COIBA et M. CAU.

Les avis étant partagés, la Commission souhaite soit un aménagement d'horaires, soit l'institution d'un service de surveillance.

4°.- Ouverture de Nouvelles Classes : Guitare - Percussion.

Il est donné lecture de différentes lettres réclamant l'ouverture de ces classes, ce qui suscite une discussion très animée à la suite de laquelle la Commission, se ralliant à la position de son Président, se prononce contre le projet.

.../

5°.- Classe de Pédagogie - Effectifs.

La progression continue des effectifs de cette classe et la très grande diversité des nombreuses matières qui y sont enseignées posent des problèmes qui réclament une solution d'urgence.

Le Professeur ne disposant plus du temps matériel indispensable pour faire son travail correctement, la Commission, après avoir entendu plusieurs membres donner leur avis sur ces problèmes et estimant que cette classe revêt un intérêt exceptionnel à cause des réels débouchés qu'elle ouvre aux élèves, se range finalement à l'avis du Directeur et émet le vœu qu'un second Professeur soit nommé pour décharger Melle PATIER, titulaire, de certaines de ses tâches : déchiffrement, dictée musicale et transposition au Piano, entre autres.

Plusieurs noms sont avancés, celui de Mme VERVINCK, Professeur de Solfège, très compétente en ces matières, est retenu par la Commission.

Il sera demandé à l'Administration municipale une vacation supplémentaire de 4 heures pour l'intéressée qui n'en fait que 8 actuellement.

Le Président et le Directeur soulignent l'intérêt essentiel de cette question qui engage l'avenir de nombreux élèves.

6°.- Postes à pourvoir.

La Commission, après avoir entendu les arguments de M. le Directeur en faveur du recrutement de deux nouveaux professeurs pour les classes de Basson et d'Harmonie, émet le vœu que ces postes soient pourvus le plus rapidement possible.

En ce qui concerne le poste de Basson, qui ne comporte que 6 heures de cours, la Commission considère qu'il n'y a pas lieu d'y allouer d'heures supplémentaires.

Par contre, le poste de Professeur d'Harmonie, Contrepoint et Fugue qui en comporte 9, devrait être doté de 3 heures supplémentaires, soit 12 heures au total, car ce Professeur aura la charge, outre les élèves de ces disciplines, de ceux de la Pédagogie : préparation aux épreuves d'Harmonie de l'entrée au Lycée La Fontaine, Préparation directe aux épreuves du C.A.E.M. 1ère et 2ème parties, cours d'analyse harmonique (préparation au C.A.E.M. 2ème degré).

7°.- Echanges Franco-Allemands.

Une rencontre a eu lieu récemment à Paris entre les délégations appartenant à différents organismes représentant les milieux musicaux, artistiques et culturels des deux pays ; Melle PATIER, Professeur de Pédagogie et d'Histoire de la Musique y a représenté la Ville de Lille et s'est trouvée saisie, en cette qualité, d'une proposition d'échange d'Orchestres de Chambre.

A cette occasion, M. le Directeur propose la reconstitution de l'Orchestre de Chambre du Conservatoire et fait appel, dans ce but, à l'Administration Municipale pour l'octroi d'un crédit prévisionnel spécial, à titre expérimental d'une année, pour cachets, frais de déplacement et de séjour, réceptions.

M. CAU propose que ce crédit soit fixé à 5.000 F.

Sans méconnaître l'intérêt culturel de tels échanges, M^e RONBAUT fait des réserves sur l'efficacité du mode de financement préconisé et souhaiterait que des précisions fussent apportées quant au lieu et à la date d'une telle manifestation.

Finalement la Commission adopte la proposition suivante :

"Etablissement d'un devis à l'occasion d'un échange bien déterminé. Il sera alors demandé qu'une subvention spéciale soit accordée à cette fin précise".

8°.- Questions diverses.

a) Certaines personnes ne remplissant plus les conditions d'âge sollicitent leur admission au Conservatoire, en qualité d'auditeurs libres.

Faut-il leur répondre affirmativement ?

La Commission, suivant l'avis de son Président, se prononce pour le rejet de ces demandes, sauf, et à titre exceptionnel, s'il s'agit de candidats possédant de brillantes aptitudes - cette sélection incombant à M. le Directeur.

- b) Mme SABATTIER, Professeur de Chant et d'Art Lyrique, se plaint d'un surcroit de travail motivé par l'effectif de ses classes et demande l'octroi d'heures supplémentaires.

La Commission ne peut dans les circonstances présentes, prendre cette demande en considération.

- c) Le Président donne lecture d'une lettre de Mme MILLEVILLE de ROOST-WARENDIN, qui fait don au Conservatoire de Lille d'un tableau, peinture signée BURY.

La Commission se prononce pour l'acceptation de ce don sous réserve que le Directeur se mette en rapport avec la donatrice en vue de régler les modalités de cette opération.

Séance levée à 16 h 50.

Le Directeur du Conservatoire,

R. LANNON.

Le Secrétaire,

R. LEDOUX.

VU

L'Adjoint délégué aux Beaux Arts
Président de la Commission,

G. ROMBAUT.